

**Europe Inclusive, horizon 2020 - Budapest, Hongrie - intervention du président du SYNDEAC - 18 novembre 2005**

**«Démocratisation culturelle et globalisation»**

Mesdames, Messieurs,  
Chers amis d'Europe,

Je suis heureux, en tant que président du SYNDEAC, et en tant qu'artiste, de participer à cette réflexion essentielle sur le rôle vital que la culture doit jouer dans l'Europe de demain, sa démocratisation et son intégration.

Je remercie le Ministère Hongrois du Patrimoine Culturel, ainsi que le Forum Européen pour les Arts et le Patrimoine, d'associer notre organisation à ces travaux qui rassemblent aujourd'hui opérateurs culturels, ministres des vingt-cinq pays de l'Union européenne et Commissaires de l'Union européenne.

Un mot rapide de présentation du Syndeac: notre syndicat regroupe la plupart des institutions artistiques, (dans les domaines de la danse, du théâtre et dans une moindre mesure de la musique), subventionnées par l'Etat et par les différents échelons des collectivités territoriales françaises. Il accueille également un nombre important de compagnies dramatiques, musicales et chorégraphiques. C'est le syndicat d'employeurs du spectacle le plus important en France.

S'il est désormais acquis que depuis des siècles, les échanges artistiques et culturels - bien souvent à l'initiative des artistes eux-mêmes - ont permis de façonner une culture et des références communes aux citoyens européens, voire même une «mythologie commune», je suis bien placé en tant que Français pour constater que l'Europe moderne, celle de la construction politique, traverse aujourd'hui une phase critique qui devrait l'inciter à effectuer enfin des choix décisifs. Et si nous rencontrons aujourd'hui ces difficultés, c'est peut-être aussi parce que l'Europe des cinquante dernières années n'a pas consacré suffisamment d'efforts diplomatiques et de moyens financiers à l'Europe de la culture.

Pour notre organisation, il est clair que l'Europe doit donner une place centrale à la culture dans la perspective de son développement. Car qu'est-ce que le projet européen? Sinon la volonté des Etats et de peuples extrêmement divers de partager un même idéal de civilisation tout en restant fidèles à leurs identités respectives? La construction et la reconnaissance d'un espace culturel commun, en conjuguant la pluralité, la diversité et la liberté des expressions artistiques, aideront l'Europe à développer un espace démocratique commun. C'est-à-dire un espace certes économique, mais aussi un espace social, un espace diplomatique, un espace de la défense, appuyé sur une identité partagée, par conséquent appuyé sur un socle culturel commun.

Pour aborder le thème retenu: «démocratisation culturelle et globalisation», je développerai rapidement quelques idées, organisées autour des notions de liberté, de pluralité et d'accès aux œuvres.

**1| Commençons par le plus simple.** Nous sommes convaincus que la démocratisation culturelle passe par une circulation accrue des œuvres et des artistes et à cet égard, je me réjouis que l'Union ait choisi de déclarer «2006, année de la mobilité». □ En juillet dernier, le Syndeac a organisé au festival d'Avignon, en partenariat avec Les Rencontres, association des villes et régions de la grande Europe pour la culture et le relais culture Europe, un débat sur la mobilité des artistes et la circulation des œuvres. De l'avis général, la circulation des œuvres et la mobilité des artistes se heurtent dans les faits à un certain nombre d'obstacles ou de freins, juridiques, fiscaux, sociaux, qu'il serait nécessaire de surmonter.

Une première catégorie de freins: les textes qui par leur existence ou leur absence peuvent constituer un obstacle. C'est le cas à la fois de textes européens, mais également de textes nationaux. Pensons par exemple au mal qu'a pu engendrer l'exigence de visas. Car à l'intérieur de l'Union Européenne, le principe dominant de la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux semble tout à fait favorable à la mobilité et à la circulation des œuvres. Mais ce principe s'arrête aux frontières de l'Union. Or le projet européen ne peut se construire dans le cadre d'une Europe s'arrêtant aux frontières de l'Union. Il est indispensable de construire des cadres d'action permettant aux opérateurs culturels de coopérer avec leurs partenaires des pays voisins, pour préserver le concept de diversité culturelle et prévenir ainsi toute tentation de repli communautaire.

D'autres freins existent à l'intérieur même de l'Union Européenne. Citons, pour les artistes, l'absence d'un statut professionnel qui soit harmonisé entre les différents États. Idem en ce qui concerne la fiscalité. Complexe et extrêmement diverse d'un Etat à l'autre, elle constitue souvent un frein objectif à la libre circulation et à la mobilité.

En ce qui concerne les textes, la situation est donc loin d'être parfaite. Sur ce point, je lance un appel en direction des organisations professionnelles européennes pour agir ensemble de manière à faire évoluer les outils nationaux comme les outils communautaires afin d'homogénéiser les dispositifs existants. En ce qui concerne le Syndeac, au niveau national, nous sommes mobilisés sur ce thème et formulons des propositions au sein d'un groupe de travail qui réunit bon nombre d'acteurs culturels français agissant au niveau européen. Ces propositions seront rendues publiques en juin 2006 lors d'un séminaire que nous organisons en France, dans la région Centre, et qui sera consacré à la question du réseau de production et de diffusion nationale, élargi à la dimension européenne. Nous poursuivons également ce travail au sein de PEARLE qui, comme vous le savez, regroupe les employeurs européens du spectacle vivant.

D'autres freins liés aux aspects matériels ont été évoqués: beaucoup d'artistes rencontrent de grandes difficultés matérielles et n'ont pas toujours les moyens financiers de leur séjour dans d'autres pays. Même si l'Union Européenne, certains Etats, régions, ou villes, se mobilisent pour créer des résidences d'artistes, elles sont trop peu nombreuses et il reste encore beaucoup à faire.

Enfin, une troisième catégorie de freins et d'obstacles à la mobilité et à la circulation des œuvres a été évoquée: ce sont les mentalités, une tendance au repli sur soi, une défiance vis-à-vis de l'Autre, une crainte de «l'étrange étranger»... qui guettent nos comportements et nos pratiques professionnelles. Il n'y aura pas de mobilité des œuvres et des artistes sans «mobilité des esprits», sans l'audace de la découverte et de la remise en question.

**2| Deuxième volet: la diversité.** La libre circulation des artistes et des œuvres est une condition de la démocratisation culturelle et constitue un apport fondamental à la construction d'un espace démocratique européen partagé. Mais elle doit se faire dans un cadre préservant la diversité culturelle.

Réaffirmons que nos productions, nos créations théâtrales, chorégraphiques, musicales sont ancrées dans nos cultures, nos langues, nos histoires nationales et c'est bien cette diversité qui conditionne la richesse de la création artistique et culturelle en Europe. Pour que celle-ci existe, il faut d'abord que vivent et s'expriment des créations artistiques nationales fortes. Or l'économie de la création en général - on le sait - est en permanente situation de risque et de fragilité.

D'où l'importance que soient encouragées dans chaque état des politiques nationales ambitieuses pour la création artistique et le développement culturel. D'où l'importance d'affirmer la légitimité historique de certains dispositifs spécifiques nationaux. D'où l'importance que la Commission reconnaissent certaines particularités nationales d'aide à la création et à la vie culturelle, je pense notamment à la place fondamentale de l'intervention publique dans la vie culturelle française.

La diversité culturelle n'est pas une thématique réservée aux discours extérieurs, un «enrobage» diplomatique. Elle trouve ici toute sa justification et elle est, c'est ma conviction profonde, une raison essentielle de l'intervention des Etats et des instances communautaires dans un environnement globalisé qui pousse à l'uniformisation et au formatage.

Car refuser l'uniformisation des formes et des expressions artistiques, lutter contre le formatage des formes et des expressions artistiques, c'est par conséquent condamner tout projet de concentration abusif dans le domaine de la presse, de l'édition, de l'industrie culturelle, de l'audiovisuel. C'est inscrire la liberté de création dans les droits fondamentaux du citoyen européen. L'acte artistique n'est pas un acte consensuel, c'est un acte qui porte toujours les ferments de la critique, de l'interrogation, c'est un acte par essence subversif, dérangeant. Lire le monde, c'est d'abord l'interroger et ne pas se contenter de ce que les philosophes nomment «le sens commun», ne pas être dans la transcription mais bien dans l'interprétation du monde.

Sur ce point, je ne peux que formuler un vœu: les Etats membres doivent renforcer leur coopération culturelle, développer une coopération culturelle plus volontariste à l'échelle de l'Europe entre Etats et entre collectivités territoriales. J'incite également les instances communautaires à développer, valoriser et encourager l'expérience transnationale des associations de collectivités et réseaux culturels européens.

**3| Troisième volet de mon intervention: le «faire ensemble».** □ Faites confiance aux artistes! Créons plus de possibilités de faire travailler des artistes européens ensemble. Ouvrons nos plateaux, nos scènes, nos ateliers, à des expériences pluriculturelles européennes. Il faut dès la formation initiale des artistes, dans les écoles nationales notamment, inclure une dimension européenne dans l'enseignement. Après, la rencontre européenne entre artistes se fera ou ne se fera pas, mais quoi qu'il en soit, on l'aura rendue possible. Quelques dispositifs s'imposent: voyages d'études à l'étranger, apprentissage des langues européennes, échanges d'enseignants et d'élèves, réflexion commune sur les cursus de formation, équivalence de diplômes.

Cet objectif passe notamment par le développement des coproductions. Nous savons que nous sommes encore loin d'atteindre cette capacité de dialogue, cette capacité de travailler ensemble que nous pouvons souhaiter pour l'avenir de la culture en Europe. □ Lors de notre débat de juillet, les artistes présents ont exprimé une volonté forte de pouvoir «faire des œuvres ensemble». En effet, au-delà de la mobilité, la création commune par-delà les frontières est perçue comme un enjeu majeur. À cet égard, le programme communautaire spécifiquement dédié à la culture: «Culture 2000» paraît, de l'avis général, peu adapté pour répondre à cet enjeu. La création d'un fonds spécifique pour la création a donc été fortement suggérée pour que des moyens soient affectés à des projets communs de production. Car si les artistes n'attendent pas tout des politiques et des structures administratives, ils doivent cependant trouver des réponses institutionnelles rapides et simples à leur volonté de créer ensemble par delà les frontières nationales.

Enfin, j'ajouterai que l'une des clés pour favoriser la circulation des œuvres passe non seulement par la diffusion, mais aussi par une politique d'éducation artistique et plus précisément aux créations artistiques d'Europe. □ Pour un Européen, aller voir un spectacle de son pays est chose à priori naturelle. Il faut absolument que nous soyons capables - très vite - d'éveiller la curiosité et l'intérêt des spectateurs, en particulier des plus jeunes d'entre eux à d'autres langages, d'autres esthétiques et aiguïser leur appétit pour d'autres cultures. □ Il s'agit au fond, d'une préparation à la découverte et à la lecture des langages singuliers des différents pays et de leurs créateurs, qu'ils proviennent d'Europe ou des pays à la source de l'immigration en Europe. Et c'est aussi là contribuer à construire du lien social.

Pour conclure, je voudrais revenir sur la volonté politique, car je crois nécessaire ici de d'insister sur deux points: □ Tout d'abord, toutes les initiatives - lois, règlements, directives, soutiens financiers nationaux, accords de coproduction - relèvent d'une exception culturelle qui garantit la diversité. L'exception culturelle qui doit être allemande, grecque, belge, italienne, polonaise, portugaise, hongroise, etc., tout autant que française, est la condition d'une diversité vivante et durable.

C'est bien l'exception qui permet de déroger aux seules lois du marché. Et jusqu'à présent, celui-ci n'a donné aucune preuve de sa capacité à faire fleurir la diversité telle que nous la connaissons aujourd'hui, mais surtout celle qui naît dans les parcours singuliers de nos créateurs.

J'ajoute - et vous l'aurez compris - que ma conviction la plus profonde, en tant que représentant du Syndeac mais aussi et surtout en tant qu'artiste, est que l'intérêt de notre rassemblement à Budapest dépasse de beaucoup le cercle des politiques, ou des professionnels, mais concerne directement ces millions d'hommes et de femmes qui trouvent quotidiennement dans l'art et la culture, certes un moyen de se divertir mais aussi celui de porter un regard aiguïté sur le monde où se joue leurs libertés individuelle et collective.

Je vous remercie de votre attention

**Stéphane Fiévet**